

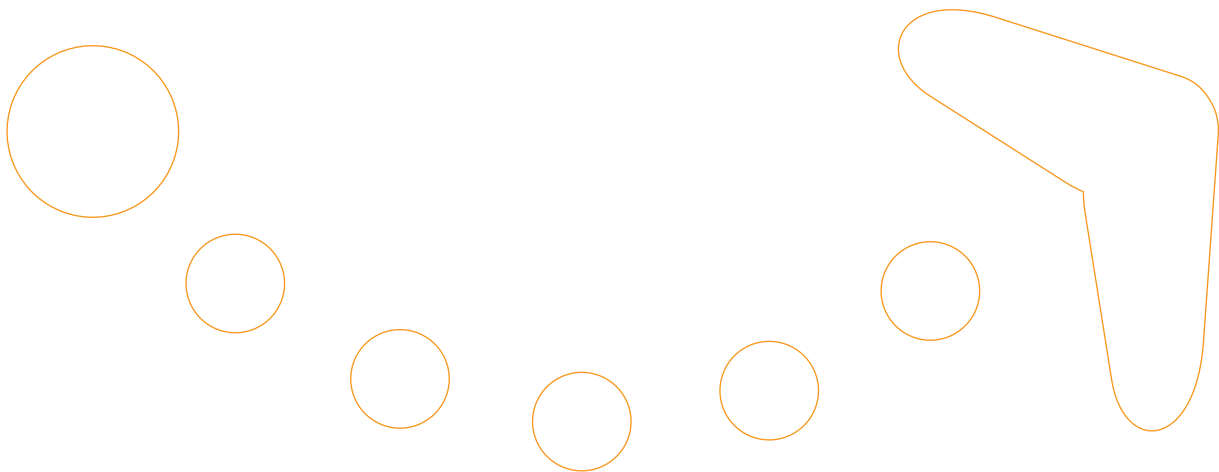
# 15 ans d'accueil individuel des demandeurs d'asile par les ONG

 mai 2014

**CIRÉ**

# Sommaire

Introduction	3
L'accueil des demandeurs d'asile en Belgique	4
L'accueil individuel des demandeurs d'asile	5
L'accueil individuel par les ONG	6
15 ans d'accueil individuel des demandeurs d'asile par les ONG, ça se fête !	7
Conclusion	8
Plus d'informations sur l'accueil individuel par les ONG ?	8



## Introduction

En Belgique, l'accueil des demandeurs d'asile est diversifié, sur mesure et avec des dispositifs complémentaires, constitués par les associations (ONG), les pouvoirs locaux et le fédéral. En ce sens, il constitue un modèle unique.

La structure d'accueil CIRÉ / Vluchtelingenwerk Vlaanderen fait partie du dispositif d'accueil. Cette année, cela fait 15 ans que le CIRÉ, Vluchtelingenwerk Vlaanderen et leurs organisations partenaires collaborent avec les autorités publiques pour accueillir les demandeurs d'asile.

Pour célébrer ces 15 ans d'accueil individuel, les ONG ont rassemblé les acteurs de l'accueil des demandeurs d'asile lors d'une après-midi festive et de réflexion, le mardi 13 mai 2014 à Bruxelles.

L'occasion de réexpliquer ce qu'est l'accueil individuel et de le remettre dans son contexte historique et politique...

## L'accueil des demandeurs d'asile en Belgique <sup>1</sup>

En Belgique, la loi « Accueil » du 12 janvier 2007 prévoit que tout demandeur d'asile<sup>2</sup> en procédure d'asile bénéficie d'un droit d'accueil. Le but de cet accueil est de permettre aux demandeurs d'asile de mener une vie conforme à la dignité humaine et de leur donner une aide nécessaire à se construire un nouvel avenir. Le plus souvent, il prend la forme d'une aide matérielle mais il peut également, et sous certaines conditions, prendre la forme d'une aide sociale octroyée par un CPAS. Cette aide matérielle, au sens de la loi, comprend les éléments suivants : un hébergement adapté à la situation de la personne (situation médicale ou familiale, vulnérabilité particulière...), les repas, l'habillement, un accompagnement social, médical et psychologique, l'octroi d'une allocation journalière (argent de poche) et l'accès à l'information, à l'aide juridique, à des services d'interprétariat, de formation et de retour volontaire.

La loi précise encore la durée de l'accueil, les conditions auxquelles il peut être prolongé dans le temps, ainsi que les règles applicables en matière d'attribution des places d'accueil et d'évaluation des besoins spécifiques.

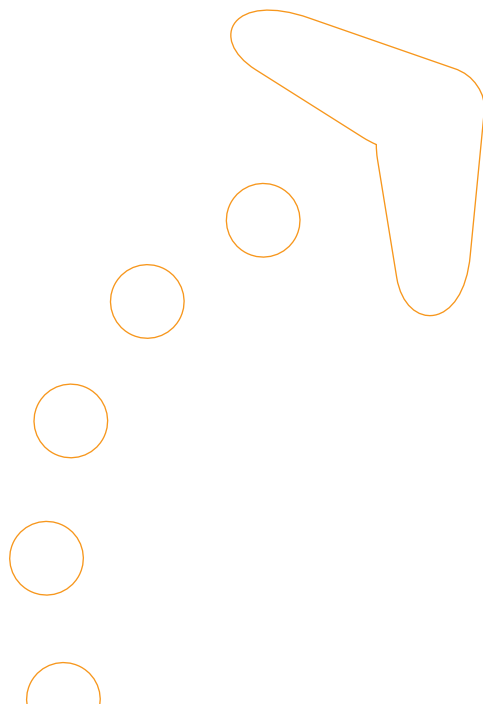
C'est Fedasil, agence de l'État, qui est chargée (par la loi) d'organiser et d'offrir cet accueil. Fedasil gère des places d'accueil dans ses propres centres d'accueil et signe également des conventions avec d'autres partenaires qui accueillent les demandeurs d'asile dans des logements et structures réparties sur l'ensemble du territoire belge (zones rurales ou citadines). Il s'agit principalement des structures d'accueil de la Croix-Rouge et de la Rode Kruis, du CIRÉ et de Vluchtelingenwerk Vlaanderen, ainsi que des initiatives locales d'accueil (ILA) gérées par les CPAS.

Les structures collectives sont généralement gérées par Fedasil, la Croix-Rouge de Belgique (francophone et néerlandophone) ou d'autres partenaires. Les structures individuelles sont principalement gérées par les CPAS (les ILA) ou par les ONG. Les demandeurs d'asile sont donc accueillis dans des dispositifs complémentaires (logements individuels, semi-communautaires ou collectifs), gérés par les ONG, les autorités locales ou les autorités fédérales.

Actuellement, et depuis 2007, l'accueil en Belgique est pourvu « en deux phases » : après 4 mois passés dans un centre d'accueil ou lorsque leurs besoins spécifiques le requièrent, les demandeurs d'asile peuvent demander à être hébergés dans un logement familial/individuel.

<sup>1</sup> En savoir plus : <http://fedasil.be/fr/content/accueil-des-demandeurs-dasile>

<sup>2</sup> C'est aussi le cas de tous les enfants et les jeunes étrangers de moins de 18 ans demandeurs d'asile ou sans papiers, qu'ils soient accompagnés de leurs parents ou non.



## L'accueil individuel des demandeurs d'asile

Dans le système d'accueil individuel, les demandeurs d'asile, pour la plupart des familles, sont accueillis dans des logements privés (petites maisons, appartements ou studios) ou semi-communautaires, adaptés à leur besoins particuliers. Ils y reçoivent généralement un accompagnement axé sur leur autonomie et leur intégration dans leur nouvel environnement. Ces logements sont meublés et équipés pour pouvoir répondre aux besoins journaliers de base de leurs occupants.

Début 2014, l'accueil individuel (ONG et ILA) représente 44 % du réseau d'accueil.

*Pourquoi opter pour un accueil individuel des demandeurs d'asile ?*

L'accueil individuel des demandeurs d'asile offre une plus-value pour les demandeurs d'asile mais également pour la société qui les accueille.

### Une plus-value pour les demandeurs d'asile...

D'une part, l'accueil individuel est important pour les demandeurs d'asile eux-mêmes : il leur permet de garder un plus grand contrôle sur leur vie et leur garantit davantage d'autonomie, ce qui leur permet d'être acteurs de leur propre vie. Les demandeurs d'asile en général manquent de contrôle sur leur propre vie car d'autres personnes décident à leur place ce qu'ils peuvent ou ne peuvent pas faire. Respecter l'autonomie de ceux-ci signifie aussi leur donner la possibilité de mener une vie conforme à la dignité humaine.

Le droit à une vie privée est garanti par la mise à disposition de pièces de vie séparées et de chambres à coucher distinctes pour les parents et pour les enfants. La dimension privative des espaces et la possibilité de définir soi-même sa vie et son rythme de vie sont essentiels pour surmonter certaines expériences vécues. En particulier chez les enfants. Souvent, les demandeurs d'asile souffrent d'importants traumatismes. Vivre dans un logement individuel leur offre la tranquillité et l'intimité nécessaire pour surmonter ces traumatismes.

L'accueil individuel veut préserver un maximum la vie de famille. Les parents peuvent ainsi accomplir leurs tâches éducationnelles et assumer leur rôle. En garantissant leur autonomie, ceux-ci peuvent plus facilement maintenir leur position de chef de famille.

Vivre dans un logement individuel assure également aux personnes accueillies plus de protection et de sécurité, ce qui est particulièrement important pour certains publics tels que les femmes et les enfants par exemple.

### ...et pour la société.

D'autre part, l'accueil individuel des demandeurs d'asile est important pour la société : grâce à l'autonomie et à la possibilité d'entrer en contact avec des personnes dans notre société (voisins et environnement immédiat), il permet aux résidents de s'inscrire de manière naturelle dans le tissu social et urbain, ce qui facilite leur intégration, de manière progressive, une fois leur statut de séjour obtenu.

Les infrastructures d'accueil individuel prennent en compte les ressources de l'environnement dans lequel elles se trouvent. Les logements sont dispersés sur l'ensemble des villes et communes de Belgique, ce qui permet d'obtenir plus facilement un soutien au sein de la population et de soulever moins d'oppositions au niveau local.

Pouvoir compter sur un espace de vie privé et garder son autonomie renforce la capacité des personnes à prendre elles-mêmes les décisions, ce qui est utile notamment en cas de refus du statut de réfugié et face aux options qui s'imposent alors à elles.

Enfin, l'accueil individuel est avantageux financièrement car il nécessite peu de personnel d'encadrement. Le fait que les logements soient dispersés dans la ville permet de ne pas devoir créer de dispositifs sociaux spécifiques : les demandeurs d'asile peuvent bénéficier d'un réseau de services existant (déjà) pour d'autres publics.

## L'accueil individuel par les ONG

Dès l'arrivée des premiers demandeurs d'asile en Belgique, les ONG ont joué un rôle important dans l'accueil et l'accompagnement de ceux-ci.

En 1999, alors que la crise dans les pays des Balkans provoquait un afflux important de réfugiés et que le réseau d'accueil était saturé, le CIRÉ et son homologue néerlandophone Vluchtelingenwerk Vlaanderen (à l'époque, OCIV) ont proposé d'ouvrir des places d'accueil en logements privés, en collaboration avec leurs organisations partenaires, sur base d'une convention avec les autorités publiques. L'objectif était d'offrir un accueil différent de celui organisé à grande échelle dans les centres d'accueil et qui stimulerait davantage l'autonomie des personnes tout en respectant leur vie de famille. Surtout que les délais d'examen des procédures d'asile à l'époque étaient longs et que les bénéficiaires étaient amenés à rester souvent plusieurs années dans les structures d'accueil.

Aujourd'hui, sur base d'une convention signée avec Fedasil, le CIRÉ propose une aide matérielle à 600 demandeurs d'asile<sup>3</sup>, en partenariat avec quatre de ses organisations membres actives dans l'accueil et la protection des demandeurs d'asile: Caritas international, le Service social de Solidarité socialiste, Aide aux personnes déplacées et le Centre social protestant. Vluchtelingenwerk Vlaanderen propose 750 places d'accueil avec ses partenaires d'accueil (dont deux sont communs avec le CIRÉ). L'ensemble des places d'accueil sont réparties sur tout le territoire, essentiellement dans les grandes villes (Bruxelles, Anvers, Charleroi et Liège).

Toutes ces organisations sont spécialisées dans le suivi et l'accompagnement des demandeurs d'asile et des réfugiés. Les organisations partenaires gèrent les différents logements et places d'accueil et offrent un accompagnement aux demandeurs d'asile accueillis. En tant qu'organisation coupole, le CIRÉ - tout comme Vluchtelingenwerk avec ses places d'accueil et ses organisations partenaires - assure la coordination de la structure d'accueil et apporte un soutien à ses partenaires au travers :

- de son service juridique de deuxième ligne: il assure un suivi rigoureux de certains dossiers individuels en matière de droit d'asile ou de droit d'accueil
- de son service administratif: il assure la gestion opérationnelle (désignations des demandeurs d'asile dans les places d'accueil) et financière de la structure d'accueil
- de son offre de formations tant sur les méthodes de travail que sur les aspects juridiques. Une information mise à jour et continue est également donnée aux travailleurs sociaux par le biais de la newsletter juridique.

L'ensemble des organisations partenaires de la structure d'accueil défendent quotidiennement les intérêts des demandeurs d'asile et des réfugiés et travaillent, par conséquent, avec une perspective de droits humains. Elles critiquent la politique de manière constructive par la formulation de propositions, sur base de leurs expériences dans le réseau d'accueil. L'accueil individuel est, en ce sens, un outil important pour ces organisations car cela leur permet de connaître davantage le terrain et d'étayer leurs revendications politiques en s'appuyant sur les expériences vécues et les constats du terrain.

Grâce à la diversité de leurs partenaires et avec la collaboration d'organisations (spécialisées) externes, la structure CIRÉ / Vluchtelingenwerk Vlaanderen peut offrir un accueil sur mesure à différents publics spécifiques (vulnérables) : accueil adapté aux femmes seules avec enfants ou aux femmes isolées, aux personnes atteintes de maladies chroniques ou devant suivre des traitements médicaux lourds.

Enfin, une continuité dans le processus de participation est possible du fait que les organisations partenaires travaillent en collaboration avec des services sociaux généraux qui prennent le relais à la sortie de la structure d'accueil.

3 En 2013, le CIRÉ offrait plus de 1000 places d'accueil, dont 400 places qui avaient été ouvertes temporairement pendant la crise de l'accueil des demandeurs d'asile. Ces places ont été fermées vu la diminution des besoins d'accueil actuellement (baisse du nombre de demandes d'asile). L'ensemble des places d'accueil du CIRÉ et de Vluchtelingenwerk Vlaanderen constitue actuellement 7% du total des places du réseau d'accueil belge.

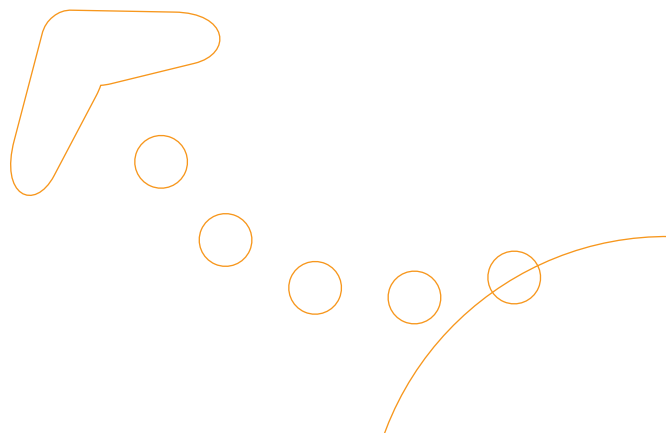
## 15 ans d'accueil individuel des demandeurs d'asile par les ONG, ça se fête !

L'événement des 15 ans de l'accueil individuel par les ONG, célébré le 13 mai 2014, fût l'occasion pour le CIRÉ, Vluchtelingenwerk Vlaanderen et leurs partenaires d'accueil de mettre en évidence leur rôle dans l'accueil.

Et aussi de donner un coup de projecteur sur leur action, de revenir sur l'histoire de l'accueil individuel par les ONG et de mettre celui-ci en perspective au niveau belge et européen.

Le programme, présenté sous forme de talk-show, modéré par une journaliste, a connu quatre temps forts :

- Un volet «historique» : l'objectif était de revenir, avec un certain nombre d'acteurs clés de l'accueil, sur le contexte des années 90 et de la naissance des collaborations entre les autorités et les ONG, au niveau de l'accueil des demandeurs d'asile. Et de pointer le rôle pionnier des ONG en ce qu'elles ont proposé et mis sur pied des projets innovants, l'accueil individuel en particulier.
- Un temps de présentation de la structure d'accueil et de son fonctionnement en réseau (différentes organisations, chacune avec son approche spécifique) avec :
  - la projection d'un film basé sur des expériences, tant du côté des travailleurs sociaux que des résidents
  - le témoignage de trois personnes ayant bénéficié d'un accueil individuel par les ONG, sur la manière dont elles avaient vécu l'accueil individuel, sur les difficultés et les défis de celui-ci et sur leur processus d'intégration.
- Un moment d'échange sur l'accueil individuel au niveau européen (modalités, avantages/difficultés, défis) et une mise en perspective des modèles d'accueil dans le cadre de la transposition de la «directive Accueil» en 2015.
- Des «capsules vidéo » des principaux partenaires accueil et acteurs du secteur qui nous ont transmis leurs vœux à l'occasion des 15 ans d'anniversaire de la structure. L'occasion de revenir sur des anecdotes et des souvenirs, de formuler des souhaits à court terme ou des intentions pour de futures collaborations...



## Conclusion

L'événement anniversaire des 15 ans a été l'occasion de réexpliquer les enjeux de l'accueil individuel et en quoi celui-ci est spécifique quand il est pourvu par les ONG.

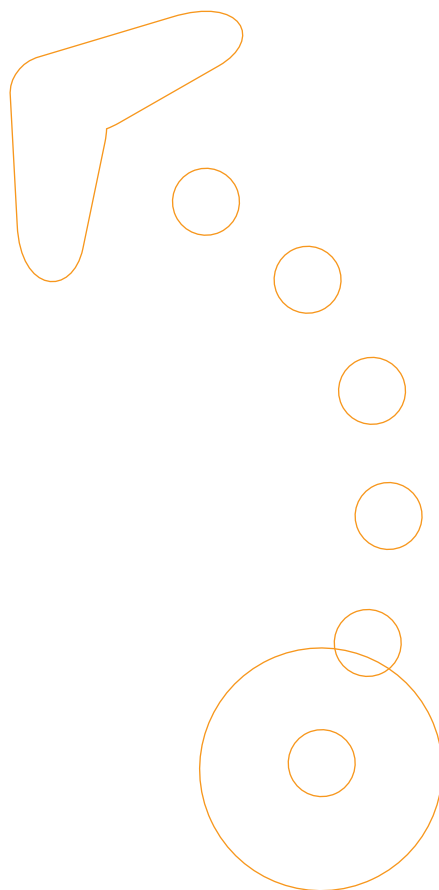
Mais il a surtout été l'occasion de fêter un anniversaire entre partenaires, sympathisants, fondateurs, travailleurs sociaux et responsables politiques concernés.

En portant un regard sur les 15 années écoulées et en pointant les défis à venir... alors que le réseau d'accueil sera amené à se restructurer dans les prochaines années et que la priorité sera donnée à l'accueil en structures collectives, notamment au regard du raccourcissement de la durée des procédures d'asile (abandon d'un système d'accueil en étapes) mais également par choix politique.

Affaire à suivre...

## Plus d'informations sur l'accueil individuel par les ONG ?

- [www.accueilindividuel.be](http://www.accueilindividuel.be)
- <http://www.cire.be/services/structure-daccueil-des-demandeurs-dasile/structure-daccueil>
- <http://www.cire.be/thematiques/accueil-demandeurs-dasile-et-retour-volontaire/accueil-des-demandeurs-dasile/1296-15-ans-d-accueil-ong-en-images> (vidéo de présentation de l'accueil individuel par les ONG + vœux d'anniversaire à l'occasion des 15 ans d'accueil individuel par les ONG)

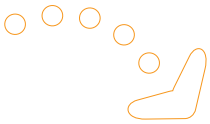






## Coordination et initiatives pour réfugiés et étrangers

Créé en 1954, le CIRÉ est une structure de coordination pluraliste réunissant 24 organisations aussi diversifiées que des services sociaux d'aide aux demandeurs d'asile, des organisations syndicales, des services d'éducation permanente et des organisations internationales. L'objectif poursuivi est de réfléchir et d'agir de façon concertée sur des questions liées à la problématique des demandeurs d'asile, des réfugiés et des étrangers.



### CIRÉ asbl

rue du Vivier, 80-82 | B-1050 Bruxelles

t +32 2 629 77 10 | f +32 2 629 77 33

cire@cire.be | www.cire.be



Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES

### Les organisations membres

- Aide aux personnes déplacées (APD)
- Amnesty international
- Association pour le droit des étrangers (ADDE)
- Cap migrants
- Caritas international
- Centre d'éducation populaire André Genot (CEPAG)
- Centre social protestant
- Convivium
- Croix-Rouge francophone de Belgique (département accueil des demandeurs d'asile)
- CSC Bruxelles-Hal-Vilvorde
- CSC Nationale
- Équipes populaires
- FGTB Bruxelles
- Interrégionale wallonne FGTB
- Jesuit refugee service – Belgium (JRS)
- Justice et paix
- Médecins du Monde
- Mentor-escale
- Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie (MRAX)
- Mouvement ouvrier chrétien (MOC)
- Présence et action culturelles (PAC)
- Point d'appui
- Service social de Solidarité socialiste (SESO)
- Service social juif (SSJ)